ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aliments pour animaux

Question écrite n° 37942

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'annonce par le groupe hollandais DSM (DSM Food Specialities), leader mondial de la production d'enzymes alimentaires, d'un plan de restructuration pour son usine de Seclin, dans le Nord, avec menace de 130 suppressions de postes sur les 300 que compte l'entreprise. Cette décision fait suite au fait que DSM a racheté le groupe Roche en France pour une somme annoncée faramineuse, ce qui met l'entreprise en position de monopole pour les enzymes destinées à l'alimentation animale. La Commission européenne veut d'ailleurs obliger DSM à céder sa production à un autre groupe. Cette situation est inadmissible, d'autant que l'entreprise seclinoise, qui existe depuis quatre-vingts ans, a vu son chiffre d'affaires augmenter de 9,2 % en 2002 et que c'est un savoir-faire français et une valeur ajoutée qui partiraient à l'étranger. C'est pourquoi, tenant compte de ces éléments, il lui demande d'intervenir afin d'empêcher ce nouveau coup dur porté à l'emploi dans le Nord-Pas-de-Calais, accélérant la désindustrialisation de son économie et de ses territoires.

Données clés

Auteur : M. Alain Bocquet
Circonscription : Nord (20e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37942
Rubrique : Agroalimentaire
Ministère interrogé : industrie
Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 3021